



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.2/49/3
5 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Deuxième Commission
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Modalités d'établissement des rapports économiques et sociaux et des rapports connexes

Note du Secrétariat

1. Dans sa décision 1994/304 du 29 juillet 1994, le Conseil économique et social a décidé de transmettre le projet de résolution intitulé "Modalités d'établissement des rapports économiques et sociaux et des rapports connexes" (E/1994/L.41) et le rapport du Secrétaire général (E/1994/88) sur le sujet à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session pour que la Deuxième Commission les examine.
2. Les deux documents seront communiqués à la Deuxième Commission aux fins de l'examen du sujet au titre du point 12 de l'ordre du jour.
